



Service de l'édilité
Constructions

Requérant

Nom :

Prénom :

Filiation :

Domicile :

Nombre d'enfants mineurs :

Nombre d'enfants en formation :

Bâtiment

Propriétaire :

N° du bâtiment :

Folio :

N° de parcelle :

Bref descriptif des travaux :

Coût devisé des travaux :

Divers

Votre adresse de paiement :

Banque / CCP :

N° de compte :

N° IBAN

Autres remarques :

Date : **Signature du requérant :**

A l'usage exclusif des services communaux

PROCÉDURE DE DÉTERMINATION DU DROIT

1. EXAMEN SI DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE D'UNE AIDE

	Oui	Non	Visa Edilité
Le requérant a-t-il déjà bénéficié d'une aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. REQUÉRANT

	Oui	Non	Visa C.H.
Le requérant est-il domicilié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

		Nombre	Visa C.H.
Enfants mineurs
en formation

3. BÂTIMENT

	Oui	Non	Visa Cadastre
Le requérant est-il propriétaire du logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. INDICATIONS FINANCIÈRES

Calcul de la limite de revenu admise

Limite ordinaire sans tenir compte des enfants Fr. 45'000.00

Rajout pour enfant mineur ou en formation (+ 3'000 par enfant) Visa Edilité

Limite de revenu admise
.....

Visa Fiscalité

Revenu selon chiffre 24
.....

Visa Edilité

Conditions financières respectées
(chiffre 24 inférieur à limite admise)

Conditions financières non respectées
(chiffre 24 supérieur à limite admise)

Décision du CC en séance du
Notifiée le

5. CALCUL DE L'AIDE OCTROYÉE

- Dossier en ordre - aide octroyée
- Dossier refusé - le requérant a déjà bénéficié d'une aide communale
- Dossier refusé - conditions financières non respectées
- Dossier refusé - subvention minimum de Fr. 500 pas atteinte
- Dossier refusé - raison =

Total des factures présentées Fr.

Montant de l'aide octroyée
(minimum 500 - maximum 5000) - 10% Fr.

Notification du subside octroyé - décompté le
Ordre de paiement pour la comptabilité communale le